

# FOIE GRAS, FOURRURE

## MÊME COMBAT!

**ÉTIQUETAGE** Le Conseil des États ne veut pas interdire l'importation du foie gras, mais améliorer l'info aux clients. Une solution appliquée à la fourrure mais pas souvent respectée.

**L**e Conseil des États va refuser aujourd'hui la motion de Matthias Aebischer (PS/BE) qui aurait eu pour conséquence d'interdire l'importation du foie gras. À la place, les sénateurs proposent un postulat visant à une «déclaration obligatoire des modes de production des denrées alimentaires». Autrement, l'étiquetage doit être plus précis et le consommateur peut faire son choix en connaissance de cause.

Cette solution suscite la déception parmi les défenseurs des droits des animaux, qui y voient une analogie avec la fourrure. Avant celle du foie gras, la question de la fourrure a mobilisé la Berne fédérale. Le Conseil fédéral a édicté une ordonnance. Depuis mars 2013, tous les commerces qui vendent de la fourrure en Suisse doivent mentionner sur le produit le nom de l'espèce animale, la provenance de la peau et la façon dont l'animal a été détenu ou capturé.

Le contrôle a été confié à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Son rapport publié fin 2016, montre que, depuis 2014, 170 points de vente ont été contrôlés. Dans 75% des cas, les déclarations étaient «lacunaires».



«**Nous importons des produits qui ne respectent pas nos règles**»

Matthias Aebischer, conseiller national (PS/BE)

La Ligue suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux (LSCV), basée à Genève, a mené sa propre enquête. La journaliste Athénaïs Python a contrôlé 71 commerces entre septembre et novembre cette année, entre Genève et Berne. Résultat: «64 ne respectaient pas les

dispositions légales, soit 90% des établissements», déplore-t-elle.

### Boutiques pointées du doigt

Chez SwissFur, l'association des professionnels de la fourrure, le vice-président, Ivan Benjamin, estime que cette enquête de la LSCV est tendancieuse: «Le seul organe compétent est l'OSAV. Chez les professionnels de la fourrure, il a

blème, ce sont les boutiques qui vendent des vestes avec des garnitures en fourrure. Là il n'y a presque jamais de déclaration.»

Pour Mathias Aebischer (PS/BE), on tourne en rond. «Le Conseil des États demande au Conseil fédéral d'agir avec le foie gras comme avec la fourrure, mais on voit que cela ne fonctionne pas. C'est la même problématique. D'un côté, les paysans suisses sont soumis à des lois strictes pour la protection des animaux. De l'autre, nous importons des produits qui ne respectent pas nos règles. Tout le monde peut comprendre que cela ne va pas. Nous reviendrons avec de nouvelles propositions.»

● ÉRIC FELLEY

eric.felley@lematin.ch

constaté que 95% d'entre eux respectaient l'ordonnance.» Qui sont alors les 75% qui ne le font pas?

«La plupart des gens n'achètent pas des manteaux à 30 000 francs..., note Athénaïs Python. Le pro-

Ce ne sont pas les fourrures de prestige qui posent problème, mais les garnitures de vestes, qui ne sont jamais correctement étiquetées.